



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LISIEUX NORMANDIE**

**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

**DELIBERATION N° 2024.081**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le jeudi 3 octobre 2024 à 19h30 dans la salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sous la présidence de Monsieur François AUBEY et sur convocation envoyée le vendredi 27 septembre 2024, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour, et sur son site internet.

**Date de la convocation : vendredi 27 septembre 2024**

**Membres en exercice : 91**

**Présents : 62**

**Procurations : 20**

**Absents : 9**

**Votants : 82**

**Etaient présents :**

Francine Angee, Christian Anne, François Aubey, Sylvain Ballot, Eric Boisnard, Jean-Paul Bourguais, Johnny Briard, Bernard Broisin-Doutaz, Benoît Charbonneau, Xavier Charles, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Christian De Meneval, Christian Decourty, Jean-René Desmots, Alain Dutot, Déborah Dutot, Roland Edeline, Thierry Eustache, Sylvie Feremans, Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, François Gilas, Maxime Givone, Cindy Godey, Alain Guillot, Angélique Havard, Emilien Jean, Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Frédéric Legouverneur, Hubert Lenain, Isabelle Leroy, Colette Malherbe, Alain Marie, Jacky Marie, Didier Mauduit, Patrice Metals, Alain Mignot, Didier Pellerin, Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Philippe Ratel, Michèle Ressencourt, Eric Rihouey, Paul-Jean Rioult De Neuville, Jean-Paul Saint-Martin, Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Clotilde Valter, Caroline Verhaeghe, Philippe Vigan, Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

**Etaient absents/excusés :**

**Absents :** Gérard Beaudoin, Patrick Beaujan, Gilbert Daufresne, Barbara Delamarche, Mireille Drouet, Paulette Duval, Patrick Flamand, Gérard Louis, Reynald Rzepecki.

**Excusés :** Bernard Aubril, Vicky Bannier, Jocelyne Benoist, Marie-Pierre Bouchart-Touze, Thibaut De Jaegher, Laurent Delanoë, Thierry Ecolasse, Denis Fraquet, Françoise Fromage, Brigitte Hamelin, Danièle Jamet, Daniel Jehanne, Philippe Josephine, Karine Lannier, Bruno Leboucher, Corinne Lecourt, Corinne Lejeune, Roger Lepage, Catherine Sady, Jean-Louis Servy

**Pouvoirs :**

Bernard Aubril donne procuration à Angélique Perini, Vicky Bannier donne procuration à Christian Decourty, Jocelyne Benoist donne procuration à Sylvie Feremans, Marie-Pierre Bouchart-Touze donne procuration à Alain Marie, Thibaut De Jaegher donne procuration à Caroline Verhaeghe, Laurent Delanoë donne procuration à Sébastien Leclerc, Thierry Ecolasse donne procuration à Geneviève Wassner, Denis Fraquet donne procuration à

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Johnny Briard, Françoise Fromage donne procuration à François Aubey, Brigitte Hamelin donne procuration à Colette Malherbe, Danièle Jamet donne procuration à Marielle Garmond, Daniel Jehanne donne procuration à Xavier Charles, Philippe Josephine donne procuration à Michel Daigremont, Karine Lannier donne procuration à Thierry Eustache, Bruno Leboucher donne procuration à Christian Anne, Corinne Lecourt donne procuration à Jean-René Desmots, Corinne Lejeune donne procuration à Cindy Godey, Roger Lepage donne procuration à Philippe Ratel, Catherine Sady donne procuration à Benoît Charbonneau, Jean-Louis Servy donne procuration à Alain Mignot

SECRETAIRE DE SEANCE : *Maxime GIVONE*

### **AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – avis de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie sur l'étude d'impact du projet « route d'Orbec » sur la commune de Lisieux**

RAPPORTEUR : MONSIEUR DANY TARGAT

ANNEXES : 1-ETUDE D'IMPACT (RECAPITULATIF DE LA DEMANDE, DOSSIER D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE, RESUME NON TECHNIQUE, PLANS, DIAGNOSTICS FAUNE FLORE HABITATS)  
2- AVIS DE LA MRAE

La reconstitution des logements sociaux démolis dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Hauteville co-porté par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie Hauteville et la Ville de Lisieux, a généré des recherches de fonciers sur le territoire en vue d'accueillir de nouvelles opérations d'habitat plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.

L'un des sites identifiés sur la Ville de Lisieux, nommé « Route d'Orbec » se situe dans la reconquête du fond de vallée de l'Orbiquet, valorisé dans le cadre de l'étude pré opérationnelle pour la restructuration urbaine du secteur gare en 2019.

Ce site correspond aux parcelles AE8-14-15-16-72-73-74-138-151 pour une surface de 23 493 m<sup>2</sup>. Ce projet prévoit la programmation d'une voirie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lisieux permettant la création de 60 logements dont 40 logements sociaux portés par le bailleur social, LOGISSIA.

L'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement permet de définir le type de procédure à laquelle peuvent être soumis les projets en fonction de leurs catégories. En fonction des aménagements à réaliser, des seuils « techniques » permettent de connaître la nature de la procédure à mener : une étude de « cas par cas » ou une étude d'impact obligatoire.

Suite à une demande d'évaluation au cas par cas en lien avec le permis d'aménager de la voirie portée par la Ville de Lisieux, le projet est soumis à Evaluation environnementale telle que prévue par les articles L 122-1, R.122-2, R.122-3 et R.122-6 du Code de l'Environnement, et à ce titre doit faire l'objet d'une étude d'impact.

En effet, il a été considéré la nature du projet qui consiste en la création d'une voirie de desserte de la route d'Orbec de 304 m de longueur, d'une largeur entre 9,5m et 13,65m comprenant une chaussée pour véhicules motorisés de 5 mètres de large, d'une piste cyclable et d'un trottoir de part et d'autre de la voirie ainsi créée, le tout séparé par des noues paysagères. Il a également été pris en compte l'objectif du projet de permettre la desserte de construction à venir et en particulier 60 logements.

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet transmet pour avis le dossier comprenant l'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

L'étude d'impact a été menée par un bureau d'études spécialisé, 2AD Environnement, qui a analysé l'impact du projet au regard de différentes thématiques (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, ...).

Ainsi, le rapport transmis précise que le projet :

- N'a pas d'impact significatif sur la topographie,
- Peut accroître l'effet de l'îlot de chaleur mais avec un effet limité par la végétalisation constante des espaces publics,
- Va mettre en place des mesures de gestion des eaux du projets (collecte et traitement) permettant de réduire l'impact final à un niveau faible,
- Contribuera à la création d'une offre de logements sur le territoire plus adaptée aux besoins actuels,
- Aura une incidence sur la consommation énergétique globale, néanmoins limitée par le respect des réglementations thermiques actuelles des nouvelles constructions,
- Aura une incidence particulière sur la qualité de l'air et la production des déchets, mais non significative à l'échelle intercommunale puisque les logements prévus sur ce site viennent en compensation d'une partie de ceux démolis sur Hauteville,
- Augmentera la pollution lumineuse mais dans des secteurs déjà concernés,
- D'un point de vue accidentologie, générera des flux supplémentaires sur la RD519 compensés par une diminution des besoins en déplacement sur Hauteville

Au regard de ces compétences, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie émet un avis favorable sur l'étude d'impact transcrivant l'évaluation environnementale.

Après examen de ce dossier par la Commission « Aménagement » réunie le 5 septembre 2024, il est proposé le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** le code général des collectivités publiques,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et suivants,

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L 122-1, R.122-2, R.122-3 et R.122-6,

**VU** les dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement en termes de procédure d'évaluation environnementale,

**VU** l'avis délibéré n° 2024-5444 de la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 22/08/2024,

**SUITE** à la saisine de la Ville reçue en date du 23/08/2024,

**SA** commission Aménagement entendue le 05 septembre 2024,

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DONNE** un avis favorable sur l'étude d'impact transcrivant l'évaluation environnementale.

**LA** présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa réception par le préfet et de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité et d'information.

La délibération est adoptée à l'unanimité, soit :

- **82 POUR**

Francine Angee, Christian Anne, François Aubey, Bernard Aubril (P), Sylvain Ballot, Vicky Bannier (P), Jocelyne Benoist (P), Eric Boissard, Marie-Pierre Bouchart-Touze (P), Jean-Paul Bourguais, Johnny Briard, Bernard Broisin-Doutaz, Benoît Charbonneau, Xavier Charles, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Thibaut De Jaegher (P), Christian De Meneval, Christian Decourty, Laurent Delanoë (P), Jean-René Desmonts, Alain Dutot, Déborah Dutot, Thierry Ecolasse (P), Roland Edeline, Thierry Eustache, Sylvie Feremans, Denis Fraquet (P), Françoise Fromage (P), Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, François Gilas, Maxime Givone, Cindy Godey, Alain Guillot, Brigitte Hamelin (P), Angélique Havard, Danièle Jamet (P), Emilien Jean, Daniel Jehanne (P), Philippe Josephine (P), Karine Lannier (P), Bruno Leboucher (P), Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Corinne Lecourt (P), Frédéric Legouverneur, Corinne Lejeune (P), Hubert Lenain, Roger Lepage (P), Isabelle Leroy, Colette Malherbe, Alain Marie, Jacky Marie, Didier Mauduit, Patrice Metais, Alain Mignot, Didier Pellerin, Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Philippe Ratel, Michèle Ressencourt, Eric Rihouey, Paul-Jean Rioult De Neuville, Catherine Sady (P), Jean-Paul Saint-Martin, Jean-Louis Servy (P), Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Clotilde Valter, Caroline Verhaeghe, Philippe Vigan, Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**
- **0 NPPV**
- **0 NON-VOTANT**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

*François AUBEY*

✓ Certified by  yousign

François AUBEY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.  
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).